



VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2025/013 CL

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation des maisons Rosset prévus dans le cadre du budget investissement ville 2025,

CONSIDERANT le résultat de la consultation, décomposée en 19 lots listés ci-dessous, et lancée selon la procédure adaptée le 28 août 2025 :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>
1	Désamiantage
2	Curage
3	VRD – Aménagements extérieurs
4	Démolitions
5	Gros-œuvre
6	Charpente bois
7	Couverture aluminium - Zinguerie
8	Menuiseries extérieures bois vitrées - Occultations
9	Métallerie
10	Menuiseries intérieures bois
11	Plâtrerie - Isolation - Peintures
12	Chapes flottantes
13	Carrelages - Faïences
14	Sols souples

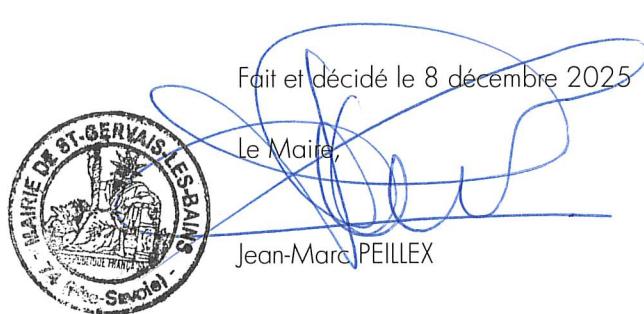
15	Enduits de façades
16	Plateforme élévatrice PMR
17	Électricité
18	Plomberie - Sanitaire
19	Chaudage - Ventilation

DECIDE :

D'ATTRIBUER les marchés suivants :

- Lot 3 à l'entreprise ABBE JOSEPH SAS pour un montant total HT de 63 000,00 € (soixante-trois mille euros) ;
- Lot 8 à l'entreprise SAS JULLIEN pour un montant total HT de 85 754,96 € (quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-seize cts) ;
- Lot 10 à l'entreprise VF AGENCEMENT pour un montant total HT de 133 367,05 € (cent trente-trois mille trois cent soixante-sept euros cinq cts) ;
- Lot 11 au groupement d'entreprises PEINTURE REVOLTA BLAUDEAU / REVOLTA BLAUDEAU ISOLATION pour un montant total HT de 142 778,67 € (cent quarante-deux mille sept cent soixante-dix-huit euros soixante-sept cts) ;
- Lot 12 à l'entreprise TECHNI'CHAPE SAVOIE pour un montant total HT de 3 381,74 € (trois mille trois cent quatre-vingt-un euros soixante-quatorze cts) ;
- Lot 13 à l'entreprise SAS BOYER ET FILS pour un montant total HT de 21 697,25 € (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros vingt-cinq cts) ;
- Lot 16 à l'entreprise MCA HANDICAP pour un montant total HT de 23 895,00 € (vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze euros).

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.



Télétransmise le 10/12/2025
Affiché numériquement du 10/12/2025